

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 Mars 2022

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

Dénomination de voies

Nueil sur Layon

Convocation du
18 mars 2022

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
33

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALIANE, M. ALGOET, M. HUMEAU, Mme CADU, Mme GRIMAUD, Mme CRAMOIS, Mme MARTIN, Mme ROY, M. BREVET, Mme BREVET, M. CHEPTOU, Mme REULIER, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, M. PERCHER, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme CHARRIER, M. GROLLEAU,

Secrétaire de séance : Mme HUBLAIN

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder à la correction de l'anomalie suivante sur la commune déléguée de Nueil-sur-Layon :

- plusieurs locaux adressés rue du Paradis ont leur accès sur une place qui n'est pas nommée. Aussi, il est proposé de nommer la place cadastrée 232AC0447 « place du Commerce »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination de la place cadastrée 232AC0447 sur la commune déléguée de Nueil-sur-Layon « place du Commerce » comme indiqué sur les plans joints à la présente ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Antoine BEAUSSANT en sa qualité de maire délégué de la commune de Nueil-sur-Layon à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 07.04.2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire de Lys-Haut-Layon,

Médéric THOMAS



